

D 2024 13 06 077

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 13 Juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents :** O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

**Absents excusés :** M. FOURNIER, J-M. PALINIEWICZ, V. KRYK, C. TOWNSEND, G. MASRARI, J. DIZERENS

**Absents :** D. GANNE, H. GRANGE

**Procurations:** M. FOURNIER à M-C. ROCH, J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, V. KRYK à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, G. MASRARI à A. NEUSSER, J. DIZERENS à P. GUINOT

**Assistaient :** I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

## **7. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs**

### **Pour le service social**

#### **Coordonnateur animateur de l'espace de vie sociale**

La collectivité n'a pas souhaité renouveler le contrat de l'agent en charge de la coordination et de l'animation de l'espace de vie sociale « La courte échelle » depuis sa création en 2021.

Afin de procéder au recrutement du nouveau coordonnateur animateur de « La courte échelle », il convient d'ouvrir le poste sur les grades suivants : rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur de 1<sup>ère</sup> classe dans la filière administrative, et animateur, animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe dans la filière animation, à temps complet.

#### **Animateur social**

Par ailleurs, le service social de la commune fait face à un accroissement de travail depuis plusieurs mois. Il est proposé à l'agent en charge du service d'augmenter son temps de travail de 30 heures hebdomadaires actuelles à 32 heures hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### **Pour le service enfance**

#### **Agents responsables de la restauration collective**

Deux agents, actuellement responsables de la restauration scolaire sur les deux écoles communales, vont être reclassés sur de nouveaux emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Afin de permettre à la collectivité de procéder au recrutement des agents remplaçants, il convient d'ouvrir leurs postes sur de nouveaux grades, dans la filière technique : adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, 28 heures hebdomadaires.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les agents déjà en poste, en tant qu'agent de restauration, souhaiteraient postuler sur les postes de responsable de la restauration collective, il convient

d'anticiper leur remplacement sur leur poste respectif, et de les ouvrir sur les 3 grades de la filière technique, sur un temps non complet, 26 heures hebdomadaires.

### ATSEM

Une classe de grande section maternelle / CP va ouvrir à l'école des bois, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Afin de recruter l'ATSEM qui aidera le professeur des écoles dans sa classe, il convient d'ouvrir un poste d'ATSEM à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 32H à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 sur tous les grades de la filière socio-médicale ainsi que sur les grades de la filière animation.

Il convient également de supprimer le poste d'ATSEM à temps non complet 20 heures hebdomadaires précédemment ouvert.

Une ATSEM actuellement en poste à l'école arc-en-ciel va être recrutée sur le poste d'agent d'accueil et d'état-civil à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Afin de procéder à son remplacement, il convient d'ouvrir son recrutement d'ATSEM à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 32H à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 sur tous les grades de la filière socio-médicale ainsi que sur les grades de la filière animation.

### Pour le service de l'accueil - état-civil

L'agent en charge de l'accueil et de l'état-civil part à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Le recrutement pour son remplacement a eu lieu le 30 mai dernier et l'agent est recruté, par détachement interne sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe. Il convient donc de supprimer les postes ouverts pour son recrutement en filière administrative sur les 2 grades restants.

### Pour le service sport

#### Responsable service sports

Le responsable du service sports a été recruté le 11 avril 2024 sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet.

Il convient donc de supprimer les postes d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe et éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ouverts pour son recrutement. Il convient également de supprimer les postes d'animateur, animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe ouverts.

#### Agent d'entretien du gymnase

Le gymnase ouvre pour les usagers dès le 1<sup>er</sup> septembre. Il convient donc de recruter un agent en charge de son entretien. Pour cela, il convient d'ouvrir un poste à temps complet, 35 heures hebdomadaires, sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

### Avancement de grade

Il convient de supprimer un poste d'ingénieur suite à l'avancement de grade de l'agent au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** un poste de rédacteur à 35 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** un poste de d'animateur à 35 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

- **CRÉE** un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **SUPPRIME** le poste d'animateur à temps non complet au 1<sup>er</sup> septembre 2024,
  
- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 32 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024,
- **SUPPRIME** le poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 30 heures hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024,
  
- **CRÉE** deux postes d'agent technique à 28 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** deux postes d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** deux postes d'agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** deux postes d'agent technique à 26 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** deux postes d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 26 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** deux postes d'agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 26 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
  
- **CRÉE** deux postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** deux postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 32 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** deux postes d'adjoint d'animation à 32 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** deux postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** deux postes d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à 32 h 00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **SUPPRIME** le poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 20h00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
  
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif à temps complet, 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,
  
- **SUPPRIME** un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 35 heures à compter du 13 juin 2024,
- **SUPPRIME** un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 35 heures à compter du 13 juin 2024,
- **SUPPRIME** un poste d'animateur à temps complet, 35 heures à compter du 13 juin 2024,

- **SUPPRIME** un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 35 heures à compter du 13 juin 2024,
- **SUPPRIME** un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 35 heures à compter du 13 juin 2024,
- **SUPPRIME** un poste d'ingénieur à temps complet, 35 heures à compter du 13 juin 2024,
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique à temps complet, 35h00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 35h00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 35h00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au BP 2024.

Fait à Ornex, le 14 juin 2024

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 14 juin 2024  
Affiché le : 14 juin 2024

Olivier GUICHARD  
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.